

SD/L.V/SB - 2024/0959

DG 2024-1369-A

DOCUMENTS/ARRETES/2024/ARRETES/TEMPORAIRES/ODP-STATIONNEMENT/TRAVAUX/S-T/  
0959EURLTRONEL25RUEBERNARD(STATNACELLE).DOC

### LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, permanents et temporaires, postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2023 portant fixation des tarifs communaux,
- CONSIDERANT la demande de l'EURL TRONEL GABRIEL, représentée par Monsieur Gabriel TRONEL, domiciliée à St Thomas la Garde (42600) 84 rue de Bramabiau, pour occuper le domaine public (cheminement piétons et chaussée) par le stationnement d'une nacelle au plus près de la façade de l'immeuble sis 25 rue Martin Bernard, pour effectuer l'entretien des chenaux,
- CONSIDERANT que les travaux ne peuvent pas être réalisés sans modifier temporairement les conditions de circulation et/ou de stationnement,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

### A R R E T E

ARTICLE 1: L'EURL TRONEL GABRIEL sera autorisée à occuper le domaine public pour la réalisation de ces travaux par le stationnement d'engins (nacelle) et modification des conditions de circulation et/ou stationnement suivant les prescriptions du présent arrêté municipal.

ARTICLE 2 : RUE MARTIN BERNARD - à hauteur du n° 25

#### 1 - CIRCULATION

- Elle se fera sur chaussée rétrécie par panneaux à vitesse limitée au pas à tous les véhicules au fur et à mesure de l'avancement du chantier.
- Elle pourra être ponctuellement interdite si l'entreprise le juge nécessaire et une déviation de circulation sera mise en place par la rue Pasteur.

#### 2 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT

- Le personnel de l'EURL TRONEL GABRIEL sera autorisé à occuper le domaine public ainsi que par le stationnement d'engins (nacelle) et véhicules de chantier.

ARTICLE 3 : SIGNALÉTIQUE ET SÉCURITÉ

- La signalisation et la pré signalisation appropriées seront mises en place par l'EURL TRONEL GABRIEL pour information et sécurité des usagers du domaine public.
- Un panneau indiquant les personnes responsables du chantier devra être affiché en permanence sur place ainsi que le présent arrêté municipal.
- Le chantier devra être balisé jour et nuit et interdit au public.



#### ARTICLE 4 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Elles seront effectives pour la journée du LUNDI 2 DECEMBRE 2024 de 7 heures à 18 heures.
- L'EURL TRONEL GABRIEL s'engage à rétablir les conditions normales de circulation et de stationnement dès que l'avancée du chantier le permettra et à réduire au maximum la durée de son intervention.
- En cas d'interruption du chantier pour une longue durée, le domaine public devra être rendu à son utilisation habituelle.

#### ARTICLE 5 : SANCTIONS

Les véhicules des contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et pourront être mis en fourrière.

#### ARTICLE 6 : DROITS d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire s'engage à s'acquitter des droits d'occupation du domaine public en vigueur à la date de réalisation des travaux, soit 2€85 / m<sup>2</sup> / mois entamé.

#### ARTICLE 7 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

#### ARTICLE 8 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la commune à compter du 28/11/2024

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Centre de secours,
- Ambulances Alliance,
- EURL TRONEL GABRIEL / gabriel.tronel42@gmail.com,
- Pôle CTM / Espace public + unité Voirie,
- LFa /OM-TRI,
- Association Montbrison Mes Boutik,
- Direction Population / recueil des actes administratifs,
- La Presse.



2024/0959  
DG 2024-1369-A  
EURLTRONEL.25RUEBERNARD(STATNACELLE)

Le 27 novembre 2024  
Pour Monsieur le Maire,  
Luc VERICEL  
Conseiller municipal délégué